

DESCRIPTION DES PRESTATIONS

VISITES DES GROUPES – MONDIAL DES METIERS 2022

Scolaires : lycées publics, privés, agricoles publics, agricoles privés
Missions locales

ELEMENTS DE CONTEXTE

1. Le salon

Le Mondial des Métiers est un salon grand public dédié aux métiers et à l'orientation en Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis 25 ans, il a lieu en février à Eurexpo ; le salon est ouvert au public sur quatre jours, du jeudi au dimanche. Les jeudi et vendredi, le Mondial des Métiers accueille de nombreux groupes scolaires tandis que les samedi et dimanche sont essentiellement consacrés à un public de familles et d'adultes (demandeurs d'emploi ou en reconversion).

Depuis sa création, le Mondial des Métiers était organisé par une association dédiée nommée AROM. Cette association est aujourd'hui dissoute, ses activités et personnels ayant été repris par une autre association en avril 2020 : Auvergne-Rhône-Alpes Orientation. Aujourd'hui, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation est donc organisatrice du Mondial des Métiers.

Le prochain Mondial des Métiers aura lieu du 3 au 6 février 2022.

2. Les groupes scolaires

Le salon accueille environ 24.000 scolaires sur deux jours. Parmi eux, certains viennent en transports en commun ou s'organisent en autonomie. Pour les autres, soit 8300 personnes environ, le transport était organisé par les établissements scolaires qui percevaient une subvention de la Région. Seuls les établissements situés en-dehors du périmètre du SYTRAL (transports en commun de l'agglomération lyonnaise) étaient éligibles à cette subvention, à l'exception des communes de Givors et Grigny qui étaient éligibles.

A titre indicatif, les chiffres du Mondial des Métiers 2020 :

8300 élèves à transporter

Académie de Grenoble : 41 établissements

Académie de Lyon : 17 établissements

Académie de Clermont-Ferrand : 17 établissements

Les établissements scolaires faisaient des demandes de subvention auprès du Conseil régional qui prenait en charge tout ou partie du coût du transport. Pour cela, les établissements remplissaient un dossier de demande de subvention, précisant le projet pédagogique, les élèves concernés, le lieu de l'établissement... Les établissements devaient fournir trois devis de trois transporteurs différents, la prise en charge par la Région se faisait sur la base du moins cher des trois devis.

En 2020, la Région a transféré la gestion de cet appel à projets à l'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ; désormais, c'est elle qui reçoit la subvention de la Région, et qui

doit se charger de financer le transport des groupes scolaires hors agglomération lyonnaise sur le Mondial des Métiers. Les visites des groupes scolaires sont concentrées sur les journées du jeudi et du vendredi, avec quelques très rares visites le samedi matin.

3. Les missions locales

Les missions locales, dans le cadre de leurs missions d'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi, accompagnent des groupes au Mondial des Métiers. Contrairement aux visites scolaires, ces groupes peuvent également intervenir le samedi.

Auparavant, l'AROM finançait directement les transports des groupes des missions locales : soit parce qu'elles étaient mal desservies par les transports en commun, soit parce qu'elles étaient situées à plus d'1h30 en transports en commun. Les missions locales fournissaient deux devis à l'AROM, qui ensuite payait directement le transporteur, sur la base du moins cher des deux devis.

A titre indicatif, chiffres Mondial des Métiers 2020 :

Nombre de bus missions locales : 34

Nombre de départements concernés : 10

Répartition : Rhône (4 bus), Isère (5 bus), Ain (5 bus), Loire (3 bus), Ardèche (3 bus), Puy-de-Dôme (3 bus), Haute-Loire (3 bus), Savoie (3 bus), Drôme (2 bus) et Allier (2 bus)

En 2020, dans le cadre de la reprise des activités de l'AROM, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a pris la responsabilité du financement des transports des missions locales.

OBJECTIFS RECHERCHES

Auvergne-Rhône-Alpes souhaite confier à un prestataire unique l'organisation et la logistique de leur transport. Cette centralisation doit permettre de fluidifier l'organisation, de limiter les procédures administratives et comptables pour les établissements, de garantir le respect du planning et de faire des économies d'échelle en rationalisant les coûts et en optimisant les trajets et le remplissage des autocars.

PRESTATIONS ATTENDUES

Le prestataire retenu sera chargé de :

- Réceptionner les demandes de transports de groupes après leur validation par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation
- Contacter les établissements scolaires et les missions locales et gérer, en lien avec eux, l'organisation précise des transports des groupes entre les différents jours d'ouverture du salon.
- Etablir un planning précis, dûment tenu à jour, des transports des groupes et le fournir à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation
- Prendre en charge toute l'organisation pratique et logistique du transport des groupes : réservation des autocars, gestion du personnel dans le respect de la réglementation en vigueur, frais de péage et de carburant, dépannage éventuel, etc.
- Effectuer le suivi et l'accueil des groupes les jours de salon en lien avec l'organisateur et le lieu d'exposition.

- Assurer un reporting régulier et complet auprès des équipes d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

CALENDRIER DES PRESTATIONS

Choix du prestataire : septembre 2021

Date limite d'inscription pour les groupes scolaires : 15 octobre 2021

Transmission des demandes de transport groupes scolaires : 25 octobre 2021

Date limite d'inscription pour les missions locales : 15 décembre 2021

Transmission des demandes de transport missions locales : 20 décembre 2021

Mondial des Métiers : 3 au 6 février 2022

CHIFFRAGE

Les prestataires fourniront :

- Un chiffrage forfaitaire correspondant à
 - => la gestion du projet
 - => l'élaboration et le suivi des plannings
 - => l'organisation des flux à l'arrivée
- Le bordereau de prix unitaires (BPU) dûment complété

VISIBILITE

Pour assurer la visibilité de cette action financée par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, un visuel A4 représentant le logo de l'association sera fourni par nos soins au candidat retenu. Celui-ci sera tenu de l'imprimer et de le positionner à l'avant de chaque car de manière bien visible. Des photographies devront être fournies afin de justifier du respect de cette obligation de visibilité